



Deux projets contre les cyanobactéries

André Lévesque, président 418-722-9637

Les deux projets suivants prévus dans le *Projet pilote de restauration du Lac à l'Anguille* font partie d'un ensemble de projets visant à réduire le phosphore accessible aux algues bleu-vert aussi appelés cyanobactéries et à prévenir leur prolifération excessive, laquelle cause un problème de pollution majeure du lac à l'Anguille.

Un seul moyen de prévenir la prolifération excessive de cyanobactéries : les mettre au régime en les privant de nutriments dont le phosphore.

Abaissement du déversoir d'un barrage

Compte tenu que le lac ne sert plus de source d'eau potable les auteurs d'un rapport, commandé dès 2007 par l'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille, recommandent une diminution du niveau d'eau du lac de 0,5 m (50 cm) en abaissant le déversoir du barrage du lac. Cette baisse suggérée pourra permettre de restreindre la superficie des zones productives et réduire la production primaire du lac de près de 9 % limitant ainsi l'apparition des épisodes d'explosions d'algues bleu-vert et ce, sans porter atteinte à la faune et à la flore. Le rapport en question a été transmis en 2008 à la Ville de Rimouski et à la mun. de Saint-Anaclet,

Règlement sur les embarcations à moteur

Une telle réglementation vise à réduire le brassage et donc la remise en suspension des sédiments accumulés au fond du lac depuis des décennies, particulièrement dans la zone littorale. Selon des études, un petit moteur hors-bord de 10 CV peut soulever et remettre en suspension dans l'eau les sédiments qui dorment au fond d'un lac jusqu'à une profondeur de deux mètres, un moteur de 100 CV jusqu'à six mètres de profondeur. Or ces sédiments comprennent du phosphore, qui libéré en grande quantité, est rendu disponible et contribue à la prolifération excessive des algues bleu-vert.

Ces deux projets doivent obtenir les accords requis des deux municipalités. La population va être bien informée et consultée en moment opportun.